

Demande d’Affiliation en tant que membre adhérent au Pôle de Compétitivité SKYWIN Wallonie

Termes et Conditions (suivant Statuts, Titre I, articles 3, 6 et 8)

1. Les membres adhérents peuvent bénéficier des avantages que leur offre l’Association mais n’ont pas de droit de vote. Ces avantages comprennent notamment:
 - a. le droit de participer à certaines activités organisées par l’Association, et de jouir, moyennant une juste rétribution, de ses services;
 - b. le droit d’être entendu par le Conseil d’administration avec son accord préalable;
 - c. le droit d’assister aux assemblées générales sans toutefois pouvoir participer aux discussions ni voter.
2. Peuvent être admises, à titre de membres adhérents, les personnes morales ou physiques, privées ou publiques, qui soutiennent par leurs activités le développement du Secteur de l’aéronautique et du spatial en Wallonie, comme :
 - les sociétés de conseil, bureaux d’études, consultants, experts;
 - les sociétés de prestations de services;
 - les plates-formes technologiques, pôles de compétitivité,
3. Par leur affiliation. les membres souscrivent aux statuts et au règlement d’ordre intérieur. Ils se trouvent ainsi liés par les statuts. le règlement d’ordre intérieur et les décisions prises par l’Assemblée Générale et le Conseil d’Administration
4. La cotisation annuelle des membres adhérents est fixée à 500 euros HTVA pour les PME et les associations et 1250 euros HTVA pour les GE et est susceptibles d’être modifiée par décision de l’Assemblée Générale sur proposition du Conseil d’Administration.

Informations Générales

Nom, Prénom du Signataire _____

N° de Registre National _____

Fonction _____

Société _____

Adresse _____

Téléphone _____ Téléfax _____

E-mail _____ Site web _____

Date de la demande _____

N° d’Entreprise _____ Année de Création _____

Code NACE principal _____ Code(s) secondaire(s) _____

Motivation de la Demande (peut être décrite sur une feuille annexée)
